

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Sonia Lévesque](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ed512e04df5b79ffd1e272dc>

Date d'obtention : 2024-09-03 19:01:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode permettant de guider et d'intervenir rapidement et efficacement auprès de jeunes étant impliqués de près ou de loin dans une situation de "sextage". À l'aide d'un protocole précis et d'une grille d'évaluation, il est plus facile pour l'intervenant de déterminer les circonstances, la nature, les intentions et l'étendue de la situation et ainsi mieux intervenir.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'aurai beaucoup plus d'assurance dans mon intervention en étant mieux outillé et bien guidé par des étapes précises, ce qui me permettra de mieux répondre aux besoins des jeunes impliqués dans une telle situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il sera important de ne jamais consulter les images et ou vidéos de l'appareil électronique d'une élève.